

ASSEMBLEE GENERALE

DIXIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Mercredi 28 septembre 1955,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Page
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	139
Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine), de M. Barrington (Birmanie), de M. Yeh (Chine) et de M. Christiansen (Danemark).	

Président: M. José MAZA (Chili).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

DISCOURS DE M. PALAMARTCHOUK (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE), DE M. BARRINGTON (BIRMANIE), DE M. YEH (CHINE) ET DE M. CHRISTIANSEN (DANEMARK).

1. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*] : A sa dixième session, l'Assemblée générale doit examiner et régler des questions qui portent sur divers domaines de la vie internationale. Il y a lieu de constater avec satisfaction qu'aucune des dernières sessions de l'Assemblée générale n'a probablement commencé ses travaux dans une atmosphère internationale aussi favorable et aussi encourageante.

2. Dans les relations entre les Etats, on a pu observer une meilleure compréhension mutuelle et le désir de résoudre les problèmes internationaux en suspens par des négociations entreprises sur un pied d'égalité et de bonne volonté mutuelle. Les tempêtes de la "guerre froide" ont commencé à s'apaiser et les groupes et groupements qui, pendant de longues années après la guerre, ont semé la méfiance entre les peuples, en militant en faveur d'une guerre atomique d'extermination, ont été quelque peu contenus. Dans le domaine des relations internationales, on tend à reconnaître l'efficacité d'une politique de négociation et de collaboration en vue de régler les problèmes en suspens par des moyens pacifiques.

3. Une série d'événements récents ont marqué un revirement extrêmement important dans le sens de la réduction de la tension internationale et du renforcement de la confiance entre les Etats. Le plus marquant de ces événements a été la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, qui s'est tenue à Genève. Le seul fait que les chefs de gouvernement des quatre puissances se soient réunis et, plus encore, l'esprit de compréhension mutuelle qui a caractérisé cette conférence, ainsi que les efforts qu'on y a déployés pour travailler de concert et pour créer des conditions propices au règlement pacifique des problèmes internationaux, ont contribué dans une large

mesure à consolider la paix et à mettre fin à la "guerre froide". Ainsi que l'a fait observer M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, les directives que la Conférence a adoptées à l'intention des ministres des affaires étrangères ont été le résultat de la recherche de solutions mutuellement acceptables tenant compte des intérêts de tous les participants aux négociations. On peut espérer que, dans la mise en œuvre de ces directives des chefs de gouvernement, les ministres des affaires étrangères feront tous leurs efforts pour trouver les moyens propres à donner aux problèmes discutés à Genève une solution satisfaisante pour les parties intéressées.

4. La Conférence de Genève avait été précédée par d'autres événements qui ont contribué à réduire la tension internationale. La Conférence des pays d'Asie et d'Afrique, tenue à Bandoung, se place de toute évidence au premier rang de ces événements. A la Conférence de Bandoung, on a entendu s'élever la voix puissante des peuples d'Asie et d'Afrique qui, enfin réveillés, ont proclamé leur volonté inflexible de liberté et d'indépendance, d'unité, de solidarité et de collaboration avec les peuples des autres pays. Ces peuples ont affirmé une fois de plus que leur progrès et leur développement, de même que le progrès de l'humanité tout entière, peuvent être assurés dans des conditions de paix et de coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur régime politique et social. Les dix principes que la Conférence a adoptés comme base des relations internationales, de même que les cinq principes proclamés antérieurement dans la déclaration sino-indienne, montrent on ne peut mieux dans quelle mesure énorme a augmenté le rôle que les masses populaires d'Asie et d'Afrique, ainsi que tous les peuples du monde, jouent dans le règlement des plus importants problèmes internationaux, et quelle influence considérable ils exercent sur les destinées du globe.

5. La détente qui s'est ainsi produite dans l'atmosphère internationale revêt une grande importance pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions nouvelles, l'Organisation pourra mieux s'acquitter des tâches que lui a confiées la Charte. Nous devons nous efforcer de communiquer à l'Organisation des Nations Unies l'esprit de Genève, cet esprit de collaboration amicale entre les Etats, car ce serait là, pour l'Organisation, un gage de succès dans ses travaux en général et dans le règlement des problèmes dont l'Assemblée est saisie à sa dixième session, en particulier.

6. Un exemple frappant de la façon dont nous devons utiliser les possibilités créées par la Conférence tenue à Genève par les chefs de gouvernement des quatre puissances a été la Conférence internationale, technique et scientifique, sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Jusqu'alors, le climat de méfiance et la psychose atomique gênaient les com-

munications normales entre les savants des divers pays. Or, à la conférence qui s'est ouverte à Genève 15 jours après la fin de la Conférence des chefs de gouvernement, des savants de 73 pays, y compris la RSS d'Ukraine, ont procédé à un libre échange de renseignements sur les secrets de la nature qu'ils avaient dévoilés et ont ainsi soulevé le rideau qui cachait jusqu'alors les progrès qu'ils avaient réalisés dans l'utilisation à des fins pacifiques des possibilités inépuisables offertes par l'énergie atomique.

7. Il serait difficile de nier que l'établissement, dans l'intérêt général, d'une ample coopération scientifique permettant d'utiliser les grandes découvertes de notre époque, non pas pour la guerre et la destruction, mais pour le bien de l'humanité, ne doit contribuer à renforcer les relations amicales et la confiance mutuelle entre les nations.

8. Rester fidèle à l'esprit de Genève, cela signifie qu'au lieu de s'arrêter à mi-chemin dans la recherche d'un règlement pacifique des problèmes internationaux, il faudra exploiter les succès obtenus. L'Union soviétique, la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire, qui avaient apporté une contribution énorme à la réduction de la tension internationale, ont pris, même depuis la Conférence de Genève, certaines mesures destinées à améliorer encore la situation internationale.

9. Il convient de rappeler une fois de plus que l'Union soviétique a réduit les effectifs de ses forces armées et a supprimé les bases militaires qu'elle possédait en territoire étranger. Ce sont là des actes, et non des paroles. Il ne s'agit pas là de ces sourires dont l'évocation empêche certains hommes d'Etat de voir la réalité des faits.

10. Le peuple ukrainien approuve chaleureusement la normalisation des relations entre l'Union soviétique et la République populaire fédérative de Yougoslavie, la conclusion du Traité d'Etat autrichien, ainsi que l'établissement de relations diplomatiques entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne; ces mesures contribueront à développer la compréhension et la collaboration entre ces Etats, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de l'Europe.

11. Ainsi donc, chacun peut voir que la situation internationale s'est améliorée. A ce sujet, on ne saurait oublier ni sous-estimer le rôle des masses populaires, dont la volonté de paix s'est révélée plus forte que les intrigues des milieux et des groupes intéressés à la course aux armements et à la propagation de la psychose de guerre. Cependant, il convient d'apprécier les événements actuels avec réalisme, sans perdre de vue que nous n'en sommes qu'au début de cette nouvelle phase de l'amélioration des relations internationales et que l'instauration d'une confiance véritable entre les Etats se heurte encore à beaucoup d'obstacles et de difficultés.

12. Plusieurs faits montrent que certains milieux, pour lesquels la continuation de la "guerre froide" et de la course aux armements constitue une source de profits, essaient actuellement d'empêcher que les problèmes internationaux ne soient réglés dans l'esprit de Genève et dans le respect des intérêts réels des peuples de tous les pays. Toujours installés dans les tranchées croulantes de la "guerre froide", les porte-parole de ces milieux se sont mis, aussitôt après la Conférence de Genève, à parler de la nécessité de mettre un frein à l'élan d'optimisme et d'espoir — l'espoir d'une fin rapide et complète de la triste "guerre froide" — qui,

depuis Genève, emporte les peuples. Ils voudraient donner l'impression que les nouveaux éléments qui sont apparus dans la vie internationale, et partant les résultats obtenus à Genève dans le sens d'une amélioration du climat international, seraient dus à la politique des "positions de force". Or, si la Conférence de Genève a réussi, c'est précisément parce que cette politique des "positions de force" a été délaissée. Vouloir se cramponner aujourd'hui à cette politique, c'est vivre dans le passé. Il n'y a qu'une façon d'aboutir à une paix durable : améliorer encore les relations entre les Etats et consolider leur confiance mutuelle.

13. L'Assemblée générale doit approuver les efforts déployés par les Etats en vue de réduire la tension internationale, et inviter les gouvernements à poursuivre ces efforts dans l'intérêt de la paix et de la sécurité générales. Tel est l'objet des propositions qui figurent dans le projet de résolution intitulé "Mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la collaboration internationale" [A/2981], dont la délégation de l'URSS a saisi l'Assemblée générale, à sa présente session.

14. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie ce projet de résolution, car l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas de tâche plus élevée et plus noble que celle qui consiste à écarter la menace d'une nouvelle guerre, à assurer la sécurité et la confiance dans l'avenir, ainsi qu'à créer des conditions de paix et de prospérité générales.

15. Nul n'ignore que l'établissement d'une paix durable dépend d'un règlement du problème du désarmement. Le moment venu, nous saisirons l'occasion d'examiner en détail ce problème extrêmement important au sein de la Première Commission. Cependant, comme il importe au plus haut point de discuter les propositions du Gouvernement de l'Union soviétique [A/2979] en date du 10 mai et du 21 juillet 1955 relatives à la réduction des armements, à l'interdiction de l'arme atomique et à l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre, ainsi que les propositions des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et d'autres Etats, nous croyons devoir évoquer cette question ici, tout au moins dans ses grandes lignes.

16. On sait que l'Union soviétique a présenté un programme détaillé de désarmement. Elle y prévoit les mesures fondamentales nécessaires pour régler les problèmes de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique. Ce programme vise à raffermir la confiance entre les peuples et à faire cesser ainsi la "guerre froide" qui empoisonne les relations internationales.

17. Les propositions de l'URSS tiennent compte des propositions importantes que les puissances occidentales ont présentées à diverses époques de la discussion de ce problème, en particulier de la proposition relative aux niveaux des armements, à la réduction des armements par étapes successives et à l'interdiction de l'arme atomique. Il convient de souligner que les propositions de l'Union soviétique présentent encore un autre trait important: elles abordent, sous un angle nouveau, la question du contrôle de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique.

18. Puisque la guerre moderne exige le déploiement et la concentration d'immenses forces terrestres, aériennes et navales, le nouveau système de contrôle envisage que l'organe international de contrôle possèdera dans le territoire des Etats intéressés, sur un

pied de réciprocité, des postes de contrôle situés dans les grands ports, aux nœuds ferroviaires, sur les grandes routes et sur les champs d'aviation. Ceci signifie que les postes de contrôle auront, dans tous les cas, la possibilité de mettre en garde contre les préparatifs d'agression entrepris par un Etat contre un autre Etat. Les droits et les pouvoirs de l'organe international de contrôle seront élargis à mesure que l'on mettra en oeuvre le programme de désarmement et que l'on appliquera les mesures tendant à créer un climat de confiance dans les relations entre les Etats.

19. Au cours de la discussion générale, divers points de vue se sont exprimés sur différents aspects du problème du désarmement et on a relevé que, sur un certain nombre de questions, les positions de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France se sont rapprochées ou bien coïncident entièrement. Cette circonstance permet d'espérer qu'il sera possible de trouver des bases acceptables pour la conclusion d'un accord international sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique.

20. Le problème de la réduction des armements est étroitement lié à celui de la création, en Europe, d'un système efficace de sécurité collective. Il est facile de comprendre pourquoi le Gouvernement de la RSS d'Ukraine attache une si grande importance à ce problème. On ne doit pas oublier que les guerres sanglantes et dévastatrices qui se sont déroulées en Europe ont plus d'une fois infligé au peuple ukrainien, comme aux autres peuples, des pertes et des destructions sans nombre. Après la deuxième guerre mondiale, notre peuple a dû déployer de grands efforts pour reconstruire les villes et les villages détruits et pour relever son industrie et son agriculture. Cependant la guerre a infligé des blessures que rien ne saurait guérir. Je veux parler des millions d'hommes qui ont péri sur les champs de bataille pour la bonne cause.

21. Il est de l'intérêt vital du peuple ukrainien, comme des autres peuples, que les horreurs de la guerre ne se reproduisent pas et que l'Europe soit dotée d'un système efficace de sécurité. Nous sommes profondément convaincus que les principes fondamentaux d'un tel système de désarmement sont consignés dans le projet de traité pour toute l'Europe qu'a présenté l'Union soviétique. Aux termes de la proposition de l'URSS, la mise en oeuvre des mesures destinées à assurer la sécurité collective se ferait en deux étapes.

22. Pendant une première période, les Etats ne seraient pas libérés des engagements qu'ils ont contractés en vertu des traités ou accords existants, mais ils seraient tenus de s'abstenir de tout recours à la force armée et ils devraient régler par des moyens pacifiques tous les différends qui pourraient s'élever entre eux. Pendant la deuxième période, les Etats assumeraient, en vertu d'un traité, tous les engagements découlant de la création d'un système de sécurité collective en Europe: en même temps, le Traité de l'Atlantique nord et les Accords de Paris, comme le Traité de Varsovie, cesseraient leurs effets. Ces traités et accords seraient annulés et remplacés par un système de sécurité collective étendu à toute l'Europe.

23. La création d'un système de sécurité pour toute l'Europe, qui serait conforme aux vrais intérêts des peuples européens et qui tiendrait dûment compte des nouvelles conditions de l'Europe, "contribuerait aussi — comme l'a relevé à juste titre M. Molotov dans son

discours du 23 septembre — à créer des conditions plus propices au règlement du problème allemand, y compris la question de l'unification de l'Allemagne". M. Molotov a poursuivi en ces termes:

"En effet, la solution de ce problème ne peut être séparée de l'établissement d'un système européen de sécurité, ni de la question de savoir si l'Europe deviendra un foyer virtuel de guerre ou si elle constituera un bastion de la paix et de la sécurité des peuples" [520ème séance, par. 154].

24. Nous sommes entièrement de cet avis, car nous estimons que l'établissement de la paix en Europe favoriserait aussi le règlement d'autres questions internationales, ce qui aurait une heureuse influence sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

25. L'Organisation des Nations Unies a 10 ans révolus. L'expérience des 10 premières années montre qu'elle a pris une place importante dans les relations internationales. Quant aux travaux futurs de l'Organisation des Nations Unies, on peut dire que ses succès dépendront de la mesure dans laquelle elle profitera des nouvelles et réelles possibilités qui s'offrent à elle pour assainir radicalement les relations internationales, et des dispositions qu'elle prendra pour écarter les obstacles qui s'opposent encore à l'établissement d'une paix durable et à la sauvegarde de la sécurité des peuples. Des mesures efficaces de l'Organisation des Nations Unies pourraient hâter l'évolution de la vie internationale dans un sens plus conforme aux exigences de l'heure. Le mouvement croissant et irrésistible qui entraîne actuellement les peuples de l'Asie et de l'Afrique vers l'indépendance et l'autonomie doit éveiller la sympathie et recevoir l'appui de tous les Etats, Membres ou non membres de l'Organisation.

26. Quant à la question, qui n'est toujours pas résolue, du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de l'Organisation des Nations Unies, il est absolument anormal que les représentants du grand peuple chinois, d'une grande puissance qui compte le quart de la population du globe, soient encore absents de notre organisation. Une telle situation est contraire aux buts et aux principes de la Charte; elle ne contribue nullement à améliorer les relations internationales.

27. Comme l'a fait remarquer à l'époque le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru: "Le refus des Nations Unies de reconnaître la grande République populaire de Chine n'est pas seulement anormal et contraire à l'esprit de la Charte; il présente aussi un danger pour la cause de la paix et pour la solution des problèmes internationaux."

28. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies ne peut représenter tous les peuples si l'on refuse d'admettre certains Etats pour des raisons qui ne valent rien en droit et qui vont à l'encontre des buts et des principes de la Charte.

29. Il est tout à fait erroné d'affirmer que la question de l'admission de nouveaux Membres n'a pas encore été réglée à cause de l'existence du droit dit de "veto". En réalité, le retard apporté au règlement de ce problème tient au fait que l'on a voulu exclure systématiquement certains pays, pour la seule raison que leur régime social et économique est différent. Les objections élevées contre leur admission découlaient du désir de poursuivre la "guerre froide", ce

qui est évidemment contraire aux principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

30. En se déclarant prête à appuyer simultanément l'admission de 16 Etats — savoir: l'Albanie, la République populaire de Mongolie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Finlande, l'Italie, le Portugal, l'Irlande, la Jordanie, l'Autriche, Ceylan, le Népal, la Libye, le Laos et le Cambodge — l'Union soviétique a prouvé qu'elle entend régler aussi cette question importante, afin d'élargir la coopération internationale, d'établir la confiance entre les Etats et de consolider l'Organisation des Nations Unies.

31. Ce dernier résultat ne peut être atteint que si l'on respecte l'égalité souveraine des Etats, si l'on admet et si l'on développe la coexistence pacifique des peuples et si l'on observe toujours et sans réserve l'un des principes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies, celui de l'entente et de l'unanimité des grandes puissances dans le règlement des questions vitales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les dispositions fondamentales et les principes essentiels de la Charte qui ont été élaborés il y a 10 ans, et dont l'expérience a confirmé le caractère progressiste, doivent demeurer le fondement inébranlable de l'action de l'Organisation des Nations Unies.

32. C'est pourquoi la délégation de la RSS d'Ukraine estime qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures quelconques en vue d'une révision de la Charte, ces mesures ne pouvant que provoquer de nouvelles frictions entre les Etats, rendre plus difficile la compréhension mutuelle et ébranler les fondements de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes fermement persuadés que, pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, il faut non pas rechercher une révision de la Charte, mais en respecter rigoureusement les dispositions essentielles.

33. Pour conclure, je voudrais dire que l'Assemblée générale obtiendra des résultats positifs dans la solution des problèmes dont elle est saisie si tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, et au premier chef les grandes puissances, qui assurent la responsabilité principale du maintien de la paix, poursuivent en commun les efforts qu'ils ont entrepris pour régler les questions internationales dont la solution est mûre, sur la base des principes de la coexistence pacifique, et s'ils développent leurs relations mutuelles dans un esprit de collaboration et de confiance.

34. M. BARRINGTON (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Voici presque exactement un an, au début de mon intervention dans la discussion générale par laquelle se sont ouverts les travaux de la neuvième session, je me suis exprimé en ces termes:

“Une fois encore, l'ombre de la bombe à l'hydrogène plané sur notre assemblée, et de mois en mois cette ombre se fait plus menaçante. L'homme s'est enfin rendu maître du secret dont dépend sa propre extermination. C'est là un événement essentiel dans l'histoire de l'humanité, un événement qui exige une révision des valeurs, une rénovation de la pensée” [485ème séance, par. 12].

35. Je ne m'en rendais guère compte, mais il semble qu'au moment même où je parlais, le monde était déjà près de cette révision des valeurs, de cette rénovation de la pensée. En effet, c'est la neuvième session de l'Assemblée générale qui a vu se produire un phénomène devenu très rare dans les annales des Nations Unies: l'accord unanime des 60 Etats Membres réunis

ici sur deux des questions essentielles d'aujourd'hui: le désarmement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

36. Il est vrai que l'accord ne portait que sur la manière d'aborder ces problèmes. Le fait n'en était pas moins important puisque, pour la première fois depuis tant d'années, cet accord de portée limitée semblait offrir la possibilité de voir un nouvel esprit se manifester dans les relations internationales, même s'il ne s'agissait encore que du désir d'essayer de travailler ensemble.

37. Les événements qui ont suivi, y compris la Conférence de Bandoung et, pour terminer, la Conférence des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Genève, ont confirmé l'apparition de cet esprit nouveau. Les conversations qui ont lieu en ce moment entre ambassadeurs des Etats-Unis et de la République populaire de Chine constituent une nouvelle manifestation de ce même esprit.

38. Le changement qui s'est produit dans le monde a été souligné de façon très éloquente par le chef de la délégation canadienne qui, dans son discours du 26 septembre, a déclaré: “Devant l'effroyable perspective qui s'ouvrait devant lui, le monde s'est ressaisi juste à temps” [523ème séance, par. 7]. C'est là, je crois, une description exacte de ce qui s'est réellement passé. Il en est résulté une détente, bien que la tension n'ait pas encore entièrement disparu. La tension subsistera tant que tous les problèmes qui ont divisé le monde n'auront pas reçu de solution. Nous devons aujourd'hui, dans la mesure du possible, mettre à profit ce nouvel esprit et cette atmosphère nouvelle pour nous acheminer vers une solution de ces problèmes. Il est certain, en effet, que cette atmosphère et cet esprit ne survivront pas s'ils ne sont pas soutenus par des progrès et une nouvelle réduction de la tension. Je ne veux pas dire, cependant, que cet esprit n'est pas réel, ni vivant. Il suffit de se rappeler la situation qui existait dans le monde il y a moins de deux ans pour se rendre compte que règne vraiment aujourd'hui un nouvel esprit, mais, comme toutes les choses du domaine spirituel, on ne peut le considérer comme acquis ou comme une fin en soi sans qu'il se dissipe graduellement.

39. Si nous pouvons mettre à profit l'amélioration de la situation internationale pour avancer vers le règlement de nos principaux différends — et je dis à dessein “pour avancer vers le règlement”, car il est évident qu'il faudra beaucoup de temps pour arriver à des solutions définitives — chaque pas en avant entraînera une nouvelle amélioration du climat international qui, à son tour, facilitera le prochain progrès. C'est ainsi que nous nous représentons le processus à suivre. Il exigera beaucoup de patience, de persévérance et de résolution. Le point de départ de ce processus, tel que nous le concevons, c'est l'esprit de Genève. Cependant, certains mettent la charrue avant les bœufs et déclarent que l'esprit de Genève est chimérique, qu'il revient simplement à prendre ses désirs pour des réalités parce qu'il n'est pas fondé sur des progrès concrets. A notre sens, ceux qui répandent cette idée font un grand tort à l'humanité, car, si cette opinion prédominait, il serait impossible au monde de sortir du dilemme mortel dans lequel il est enfermé. Sans aucun doute, ce nouvel esprit est une question de foi, mais c'est une foi fondée sur le plus fort des instincts humains: la volonté de survivre.

40. On reconnaîtra généralement, je crois, que l'amélioration du climat international s'est reflétée

dans les discours que nous avons entendus jusqu'à présent au cours de la discussion générale. Nul ne peut s'attendre à ce que l'on trouve subitement, à la dixième session, la solution de problèmes qui n'ont pu être résolus en près de 10 années, mais il a été encourageant de constater chez toutes les délégations un désir de reconsidérer les positions prises dans le passé. Cela nous permet d'espérer que cette session sera plus fructueuse qu'aucune des précédentes.

41. Une des questions les plus importantes que doivent résoudre les Nations Unies, et l'une de celles, peu nombreuses, sur lesquelles l'esprit de Genève pourrait avoir une répercussion immédiate, est celle de l'admission de nouveaux Membres. Nous pensons que l'Assemblée, dans son ensemble, a tendance à adopter une attitude moins formelle et plus réaliste sur ce point, et cette évolution nous paraît très encourageante. Pour notre part, nous avons toujours été en faveur de l'universalité de l'Organisation. Nous sommes partisans de l'admission de tous les Etats qui ont fait acte de candidature, selon toute modalité qui se révélerait généralement acceptable, à l'exception des Etats qui sont actuellement divisés. Notre opposition à l'admission des Etats divisés repose uniquement sur le fait qu'admettre isolément chacune des parties d'un de ces Etats équivaldrait à donner le sceau de l'approbation des Nations Unies à la division du pays et rendrait ainsi considérablement plus difficile une unification ultérieure.

42. Ma délégation espère sincèrement que cette dixième session de l'Assemblée générale permettra d'enregistrer un progrès à cet égard. Selon nous, l'admission de nouveaux Membres n'a que trop tardé. Par suite de l'amélioration de l'atmosphère internationale, le rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer dans les affaires mondiales prendra plus d'ampleur. Pour s'acquitter pleinement de ses responsabilités plus grandes, l'Organisation aura besoin de toute l'autorité, de tout le prestige que nous pouvons tous ensemble lui donner. La meilleure façon d'y parvenir, c'est de faire des Nations Unies une organisation mondiale, aussi bien de fait que de nom. Tenons donc un effort suprême pour sortir de cette impasse avant la fin de la présente session.

43. J'ai dit tout à l'heure que les discours que nous avons entendus au cours de la discussion générale ont reflété le nouvel esprit. C'est donc avec regret que je dois mentionner une question qui a déjà été examinée et résolue par l'Assemblée et qui, à notre avis, l'a été d'une façon peu conforme à ce nouvel esprit. Je veux parler de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

44. Quel que soit le désir de ma délégation de voir la République populaire de Chine occuper la place à laquelle elle a droit dans notre organisation, nous ne manquons pas de réalisme au point de croire que cet événement pourrait avoir lieu au cours de la présente session. Néanmoins, le fait qu'on ait recouru cette année à la même procédure et à la même formule que les années précédentes pour ajourner l'examen de la question a défavorablement impressionné ma délégation. La Birmanie n'aurait pas, de toute manière, été en mesure d'accorder son appui à une proposition quelconque tendant à l'ajournement de l'examen de la question, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si l'Assemblée a agi sagement en reprenant exactement la même procédure et la même formule que ces dernières années, alors que la question

se présente dans un contexte quelque peu différent. En ma qualité de représentant d'un gouvernement qui, en commun accord avec d'autres, s'est efforcé d'atténuer la tension en Extrême-Orient, je ne peux que regretter ce qui pourrait être considéré comme une manifestation d'inflexibilité excessive de la part de l'Assemblée. Après tout, l'amélioration du climat international ne s'est pas limitée à une seule région du globe. Elle a été générale et nous estimons qu'il aurait été plus sage de faire en sorte qu'elle se reflète également d'une façon générale.

45. En fait, ma délégation se demande pendant combien de temps encore les Nations Unies pourront se permettre de continuer à tenir à l'écart la République populaire de Chine sans se faire à elles-mêmes le plus grand tort, voire un tort irréparable. Ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur d'assister à la Conférence de Bandoung n'ont pu s'empêcher d'être frappés de la compréhension, de la bonne volonté et de l'esprit de coopération notables que la délégation chinoise a manifestés et, en particulier, du grand respect dont elle a fait montre pour la Charte des Nations Unies et pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution. C'est là une attitude remarquable de la part d'un Etat qui, chaque année, s'est vu refuser le siège auquel il a droit dans notre organisation. S'il fallait une preuve de ce que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine est pleinement qualifié pour occuper sa place à l'Organisation des Nations Unies, la Conférence de Bandoung l'a fournie. Ma délégation espère donc avoir vu recourir pour la dernière fois à ce perpétuel artifice de procédure grâce auquel on a réussi jusqu'à présent à interdire absolument la porte aux représentants légitimes du peuple chinois.

46. Il semble incontestable que le problème le plus important qui se pose actuellement au monde soit celui du désarmement. Il en va ainsi parce qu'un désarmement vraiment effectif ne signifierait pas seulement la disparition de la menace de guerre; il en résulterait encore qu'une plus grande partie de la population mondiale pourrait profiter davantage des bienfaits de la vie. C'est là tout au moins l'espoir de ceux d'entre nous qui représentent les pays sous-développés du monde.

47. Nous ne nous faisons toutefois aucune illusion sur la complexité et la difficulté des problèmes qui s'opposent aux progrès dans la voie du désarmement. Il est évident qu'il faudra longtemps avant de pouvoir parvenir à des accords définitifs. C'est pourquoi de larges accords provisoires, du genre de ceux que le chef de la délégation yougoslave a mentionnés dans sa déclaration du 26 septembre 1955 [522ème séance], seraient d'autant plus souhaitables. Si l'on pouvait au moins accepter, ainsi que l'a suggéré M. Popovic, que les dépenses consacrées aux armements et aux forces armées n'augmentent plus tant que durent les négociations sur le désarmement, l'influence psychologique d'un tel résultat pourrait être considérable. Des accords provisoires analogues pourraient éventuellement s'appliquer à d'autres domaines. Les deux parties pourraient, par exemple, convenir de mettre fin aux explosions expérimentales d'engins atomiques et nucléaires. Ainsi que je l'ai dit dans ma déclaration de l'année dernière [485ème séance, par. 21], le fait que l'on peut aisément déceler toutes ces explosions garantirait le respect d'un tel accord. Des accords provisoires de ce genre ne seraient pas seulement utiles en eux-mêmes;

ils créeraient une atmosphère favorable à la conclusion d'accords définitifs.

48. En ce qui concerne cette question essentielle du désarmement, nous avons trouvé des motifs d'encouragement et de réconfort dans ce que nous avons lu et vu depuis l'adoption unanime, à la neuvième session, de la résolution 808 (IX) sur le désarmement. Nous avons suivi avec satisfaction les initiatives des grandes puissances. La route sera longue et souvent difficile, mais nous pensons qu'on a pris un départ qui laisse augurer favorablement l'avenir et que, si la bonne volonté et la compréhension règnent de part et d'autre, il sera possible d'enregistrer des résultats avant longtemps.

49. Toute discussion de la question du désarmement ramène inévitablement à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui est, en un sens, le second volet d'un même diptyque. L'extraordinaire succès de la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques fait honneur tant à l'Organisation des Nations Unies qu'au Gouvernement des Etats-Unis, qui a pris l'initiative de soumettre la question aux Nations Unies.

50. Les progrès réalisés dans ce domaine paraissent si rapides qu'il serait souhaitable d'organiser souvent de pareilles conférences afin que le monde soit tenu au courant de l'évolution de la question. C'est donc avec plaisir que nous avons appris que les Etats-Unis proposeront de nouveau de convoquer une conférence analogue dans trois ans, ou même plus tôt, si le développement croissant des applications pacifiques de l'énergie atomique le justifie.

51. Il faudra bientôt s'occuper de la création d'une agence internationale de l'énergie atomique. Ma délégation espère sincèrement qu'on donnera aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine une possibilité appropriée de participation à la direction de cette agence. Comme je l'ai déclaré lorsque l'Assemblée générale a examiné cette question l'année dernière, ces pays sont demeurés à l'écart de la révolution industrielle. Maintenant que le monde semble à la veille d'une révolution atomique, il est naturel qu'ils veuillent avoir l'assurance de ne pas être de nouveau oubliés.

52. De l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques au développement économique, il n'y a qu'un pas. Comme c'est là une question dont j'ai parlé les années précédentes, je ne veux pas m'étendre à son sujet. Je me bornerai à dire que le problème de l'élévation du niveau de vie des populations insuffisamment développées se pose toujours à nous dans toute la rigueur de sa réalité. On a beaucoup fait à cet égard, grâce au Plan de Colombo, dans la région du monde où se trouve la Birmanie, grâce aux différents organes et institutions des Nations Unies et aux programmes bilatéraux des Etats-Unis sur le plan mondial. Nous sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue. Néanmoins, chaque année, nous sommes amenés aux mêmes conclusions, à savoir que si l'on veut réellement relever le niveau de vie extrêmement bas qui est actuellement celui des deux tiers de la population du globe, il faut déployer de beaucoup plus grands efforts. Puisque l'amélioration du climat international permet désormais aux pays les plus fortunés d'envisager une réduction des dépenses relatives aux armements, nous espérons qu'ils ne perdront pas de vue la nécessité de porter rapidement remède à cette situation. C'est dans leur intérêt autant que dans le nôtre que nous le leur demandons.

53. Je voudrais parler maintenant de la revision de la Charte. A notre avis, le moment n'est pas encore venu d'essayer d'y procéder. Nous nous opposerons donc à toute proposition qui tendrait à convoquer une conférence aux fins d'une revision de la Charte actuellement ou même à une date fixe plus éloignée. Nous accepterions que l'Assemblée prenne à sa présente session la décision de principe de réunir une conférence aux fins d'une revision de la Charte, à condition que l'on remette à plus tard la fixation de la date.

54. Je terminerai par quelques brèves observations sur les questions coloniales et les problèmes de tutelle. On sait quelle est l'attitude de la Birmanie à l'égard de toutes les questions coloniales. Un pays qui vient seulement lui-même d'échapper à la domination coloniale éprouve naturellement la plus vive sympathie pour ceux qui y sont encore malheureusement soumis. C'est pourquoi, avec d'autres membres du groupe africano-asiatique, nous avons réclamé l'inscription à l'ordre du jour des questions du Maroc, de l'Algérie et de l'Irian occidental.

55. L'argument habituel de ceux qui s'opposent à l'inscription de ces points à l'ordre du jour est que ces questions tombent sous le coup du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. C'est un argument qui a été tant discuté et si souvent rejeté par la majorité des membres de l'Assemblée générale au cours des dernières sessions, que je ne me propose pas de m'étendre à son sujet.

56. Cependant, on a avancé un autre argument contre l'inscription de ces points à l'ordre du jour, à savoir qu'une telle discussion n'est pas souhaitable "pour le moment". Je crois qu'on admettra facilement qu'il s'agit là d'une simple question d'opinion : pour les puissances coloniales, ce ne sera jamais "le moment" d'examiner ces problèmes à l'Organisation des Nations Unies; pour les peuples assujettis, la discussion paraîtra toujours opportune. Ceux qui ne sont pas directement intéressés adopteront une attitude intermédiaire entre ces deux extrêmes. Les pays comme le mien auront naturellement tendance à se rapprocher du point de vue des peuples assujettis. D'autres pays pourront ne pas s'en sentir aussi proches, mais à moins d'être eux-mêmes des puissances coloniales, leurs sympathies iront plutôt, j'en suis sûr, aux peuples assujettis qu'aux puissances coloniales. Il en ira particulièrement ainsi des pays qui, à un moment ou à un autre, ont été eux-mêmes des colonies. Nous pensons donc que, sur la question de l'inscription, la majorité se rangera du côté des peuples assujettis pour estimer que cette discussion vient à son heure. Du reste, lorsque la demande d'inscription se fonde sur le fait qu'il y a eu violence et répression et que le sang a coulé, je prétends qu'on a beaucoup moins d'excuses pour refuser la discussion sous prétexte d'inopportunité. Le simple souci de l'humanité exige qu'on adopte une attitude libérale au lieu de s'en tenir à des vues étroites. J'adresse un appel à toutes les délégations pour qu'elles ne l'oublient pas lorsqu'elles auront à se prononcer à ce sujet.

57. La Birmanie a toujours défendu la même thèse : tous les peuples des Territoires sous tutelle et toutes les populations des territoires non autonomes doivent être amenés le plus tôt possible à une autonomie complète. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler son attitude à la Quatrième Commission et au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Forts de cette expérience, nous pensons être qualifiés

pour jouer un rôle utile et constructif au Conseil de tutelle.

58. En terminant, Monsieur le Président, je tiens à vous présenter les félicitations sincères de ma délégation pour votre élection si méritée à la présidence de l'Assemblée. Puisse cette session, grâce à votre direction avisée, amener une ère de changements pacifiques et d'efforts réellement constructifs!

59. M. YEH (Chine) [*traduit du chinois*¹]: La dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a commencé sur une note d'optimisme manifeste. Dans les déclarations déjà faites à cette tribune, on a exprimé la conviction qu'avec le changement apparent d'attitude de l'Union soviétique, la paix mondiale était maintenant à notre portée. Ma délégation, qui représente un peuple traditionnellement et historiquement pacifique, se réjouit de tout acte ou de toute occasion qui puisse faire de cette terre un monde meilleur et plus heureux. Les progrès réalisés dans le domaine nucléaire ont rendu la guerre plus terrible qu'elle ne l'a jamais été. Pour sauver l'humanité de la destruction totale, toutes les nations, grandes et petites, devraient tout faire pour la paix.

60. Avant de passer à la question de la paix internationale, je voudrais expliquer brièvement la position de mon gouvernement sur certains des points importants de notre ordre du jour.

61. La Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a eu lieu en août de cette année à Genève, aura peut-être été une étape sur la voie du progrès de l'humanité. Un certain nombre de représentants se sont déjà étendus sur les perspectives qu'offre l'utilisation de l'atome dans les domaines industriel, agricole et médical. Non seulement l'atome peut devenir une source nouvelle et abondante d'énergie, mais encore il permet de découvrir un grand nombre des secrets de la nature et d'assurer une vie meilleure et plus riche à l'humanité. Après 10 ans de vaines négociations avec l'Union soviétique sur le contrôle international de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies doit en définitive cette impulsion nouvelle donnée à l'utilisation pacifique de l'atome au Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, qui, dans le discours historique qu'il a prononcé devant cette assemblée le 8 décembre 1953 [470ème séance], a le premier transposé l'atome du royaume de la crainte à celui de l'espoir. La proposition des "atomes pour la paix" a l'appui sans réserve de ma délégation.

62. Mon gouvernement a déjà créé un conseil de l'énergie atomique pour mobiliser ses savants et ses ingénieurs et coordonner son action avec ceux des puissances amies en vue du développement de l'énergie atomique. Il a signé des accords bilatéraux avec les Etats-Unis d'Amérique dans le domaine de la collaboration internationale. Nous sommes persuadés que la science n'a pas de frontières et que ses réalisations doivent être partagées par l'humanité tout entière, qui doit en jouir dans l'intérêt de la paix et du progrès. Depuis 1946, mon gouvernement a préconisé le développement international de l'énergie atomique à des fins pacifiques sur le plan de la coopération, et il demandera qu'une agence internationale de l'énergie atomique soit créée le plus tôt possible.

63. Ma délégation espère vivement que les applications pacifiques de l'énergie atomique seront mises le

plus tôt possible à la disposition des pays sous-développés, où les progrès dans les domaines industriel, médical et agricole pourraient être grandement hâtés par l'introduction de cette nouvelle technique. Il faut également espérer que, le moment venu, on pourra mettre en œuvre un programme d'assistance internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, programme du même ordre que le programme d'assistance technique des Nations Unies.

64. Je voudrais maintenant traiter d'une autre question importante. Aux termes de la Charte, nous sommes tous tenus de respecter les droits fondamentaux de l'homme et d'affirmer la dignité et la valeur de la personne humaine. Dix ans après la signature de la Charte, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées cherchent toujours un moyen efficace d'appliquer cette disposition de la Charte. Bien qu'après les études faites par le Comité spécial du travail forcé il ait été établi que le travail forcé existait dans l'Union soviétique et dans les pays satellites ainsi que sur le territoire continental de la Chine, l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore été en mesure de se décider à condamner de telles pratiques.

65. Le travail forcé, la discrimination raciale et sociale, l'intolérance religieuse, la persécution politique et les purges, l'interdiction de la liberté de parole et de mouvement, les confessions forcées, les exécutions, l'emprisonnement ou les sanctions prises contre un individu sans procès équitable ou public, le refus à tout individu de son droit de choisir ses représentants ou ses chefs — tout cela existe encore dans bien des Etats, dont certains sont Membres de l'Organisation des Nations Unies.

66. Devant ces preuves écrasantes de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ma délégation espère que l'Organisation des Nations Unies redoublera d'efforts pour empêcher que ces violations ne se renouvellent; pour faire respecter les droits de l'homme par tous les moyens pratiques, y compris l'adoption rapide d'instruments internationaux efficaces, tels que les projets de pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels; pour démasquer, condamner et flétrir les auteurs de crimes contre l'individu.

67. La question de l'admission de nouveaux Membres figure une fois de plus à l'ordre du jour de l'Assemblée. Malgré le travail de la Commission de bons offices, nous sommes toujours incapables de trouver une solution à ce problème. Puisque nous continuons à chercher cette solution, ma délégation voudrait rappeler à l'Assemblée que, dans son Article 4, la Charte a clairement défini les conditions très simples qui permettent d'être admis dans notre organisation: "Peuvent devenir Membres des Nations Unies tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire." Tout concept d'universalité doit se fonder sur ces conditions. Le pays candidat est-il ou non pacifique, est-il ou non capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire? C'est aux Etats Membres ici réunis d'en décider. Les pays qui ne remplissent pas les obligations de la Charte doivent, dans l'intérêt des Nations Unies elles-mêmes, se voir refuser l'entrée dans notre organisation; c'est le cas de la prétendue République populaire de Mongolie. D'autre part, ma délégation regrette sincèrement qu'un certain nombre de pays candidats, qui ont obtenu la majorité des voix au

¹ Traduit de la version anglaise communiquée par la délégation de la Chine.

Conseil de sécurité, aient été tenus à l'écart par l'usage abusif que l'Union soviétique a fait du veto. Ma délégation continuera d'appuyer la candidature de tout Etat souverain qui, à son avis, est pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire. Il y a deux jours seulement, un nouvel Etat, dont la culture est ancienne, a demandé à faire partie de notre organisation. La délégation chinoise appuiera la demande de l'Espagne, comme elle l'a fait pour d'autres Etats qui ont obtenu la majorité des voix au Conseil de sécurité.

68. Je passe maintenant à la question de la paix mondiale qui domine notre pensée à tous. L'Organisation des Nations Unies est une organisation qui a pour mission de maintenir la paix dans le monde. Lorsque nous discutons ici d'une action tendant à assurer la paix, nous devons songer que la paix que nous cherchons à faire régner doit être conforme à l'esprit de la Charte. Je suis entièrement d'accord avec le Chef de la délégation des Etats-Unis, M. Foster Dulles, qui disait le 11 avril de cette année :

"Acheter lâchement la paix aux dépens des principes ne peut que détruire une grande partie de l'esprit humain sur cette planète. La paix, à certaines conditions, pourrait amener la dégradation de la race humaine et soumettre les êtres humains à une forme de décadence morale qui les priverait de jugement moral et intellectuel."

69. On se rappellera que le fait de n'avoir pas compris la vraie nature du nazisme a conduit à la tragique débâcle de 1939. La même erreur, nous pouvons la commettre encore aujourd'hui. Si nous fondons en ce moment nos espoirs principalement sur les professions de foi pacifiques de l'Union soviétique, il est indispensable que nous examinions ces professions de foi à la lumière de l'histoire de ce pays. Assurons-nous que l'Union soviétique ne soit pas guidée par la volonté de profiter du désir de paix et de l'horreur de la guerre que ressent l'humanité pour étendre encore la domination communiste sur le monde. Assurons-nous qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre destinée à détourner les peuples libres du monde des mesures de défense indispensables, qu'il ne s'agit pas de créer une volonté de paix à tout prix. Pouvons-nous être certains que cette apparente lueur d'espoir qui se lève à l'horizon international n'est pas en fait une fausse aurore ?

70. La récente attitude de l'Union soviétique, qui paraît une volte-face, n'est pas un fait nouveau. Le slogan de la "coexistence pacifique" ne l'est pas non plus. Au cours des 38 dernières années, nous avons été témoins de plus d'une manœuvre de ce genre, dont quelques-unes ont été tout aussi spectaculaires. En septembre 1927, par exemple, Staline, au cours d'un entretien accordé à la première délégation syndicale américaine à Moscou, s'est donné beaucoup de peine pour expliquer que le communisme et le capitalisme pouvaient coexister "dans des conditions de progrès pacifique". "Nous poursuivons une politique de paix", déclarait-il, et nous sommes prêts à signer un pacte de non-agression avec les Etats bourgeois; nous poursuivons une politique de paix et nous sommes prêts à conclure un accord sur le désarmement, qui comprendrait l'abolition des armées permanentes." Cette profession de foi du "progrès pacifique" a trouvé son expression dans la politique du Front uni entre 1930 et 1939 et dans la demande d'admission de l'Union soviétique à la Société des Nations. C'est pendant cette période que le communisme a joui d'une popularité

mondiale et que l'influence communiste a commencé à se répandre dans tous les pays. Puis il y a eu l'accord entre Staline et Hitler en août 1939, qui a hâté la deuxième guerre mondiale. La signature du traité de non-agression soviéto-nazi transformait automatiquement Hitler en une "force de paix" et les puissances occidentales en "cannibales" et en "auteurs de guerre". Cette classification a été rapidement renversée en 1941, lorsque Hitler a envahi l'Union soviétique. Pendant la "grande alliance", l'Union soviétique était partout proclamée nation démocratique, "aimant la paix, la liberté et le bien-être général de l'humanité". Pourtant, c'est précisément pendant cette période que huit pays indépendants sont tombés sous la férule communiste et que les désordres inspirés par les communistes ont eu lieu en Italie, en France, en Grèce ainsi qu'en Extrême-Orient. Partout où arrivaient des troupes de l'Union soviétique, les communistes et leurs hommes de paille étaient élevés au pouvoir. En Chine, l'Union soviétique a empêché mon gouvernement, à la fin de la deuxième guerre mondiale, d'envoyer des troupes et des fonctionnaires en Mandchourie pour prendre à son compte l'administration de cette région. En même temps, elle permettait secrètement aux communistes de s'installer en Mandchourie et leur donnait des armes abandonnées par les Japonais.

71. Avec le commencement de la guerre froide, la lune de miel du temps de guerre s'est terminée. Pendant ce temps, le territoire continental de la Chine tombait aux mains des communistes. Peu de temps après, la République de Corée était envahie. Grâce à l'attitude héroïque du peuple coréen et à l'action immédiate des Etats-Unis, ainsi qu'aux mesures collectives prises par l'Organisation des Nations Unies, l'agression communiste en Asie a subi, pour la première fois, un échec sérieux.

72. La mort de Staline en mars 1953 a provoqué un autre changement dans la stratégie soviétique. Le vieux slogan de la "coexistence pacifique" a été rajeuni et présenté au monde libre comme un article nouveau. Il y a cependant une différence : après 1920, après 1930, l'Union soviétique était faible et la "coexistence pacifique" était essentiellement à cette époque une tactique défensive. Aujourd'hui, l'Union soviétique est forte et la "coexistence pacifique" a un caractère offensif. Dans le discours qu'il a prononcé devant cette assemblée vendredi dernier [520^{ème} séance], M. Molotov a démontré que, sur toutes les questions fondamentales, la politique de l'Union soviétique n'avait pas varié. Si, dans la déclaration de M. Molotov, il y a un rappel de l'esprit de Genève, ce n'est pas dans le fond, mais seulement dans la forme.

73. Les dirigeants du monde communiste emploient peut-être aujourd'hui des expressions plus mesurées. Mais l'Allemagne demeure divisée et les pays satellites ont toujours pour chefs des fantoches aux ordres de l'Union soviétique. En Asie, l'unification de la Corée est toujours aussi éloignée, l'Indochine est aujourd'hui dans la balance et le territoire continental de la Chine a été transformé en un gigantesque camp de concentration. Partout, la subversion communiste fait rage. C'est un fait que le communisme international ne peut pas demeurer statique; il doit aller de l'avant ou croupir. C'est la lutte qui donne à un Etat communiste le souffle vital. Cette lutte peut revêtir bien des formes : elle peut être militaire, elle peut être politique, elle peut être une guerre contre des pays bourgeois ou contre la population civile. Les propositions de paix

du monde communiste sont une forme de la lutte politique qui, au moment opportun, pourra aisément se transformer en lutte militaire, car ces deux aspects sont interchangeables et complémentaires. La Chine l'a bien compris, au prix d'une expérience amère et douloureuse.

74. Les chefs communistes n'ont jamais dissimulé que le communisme et le capitalisme ne pouvaient pas coexister pacifiquement pendant longtemps. Les déclarations de Lénine à ce sujet sont bien connues. On peut encore les citer. Lénine proclamait :

“Nous vivons non seulement dans un Etat, mais dans un système d'Etats, et l'existence de la République soviétique aux côtés des Etats impérialistes pendant une longue période est inconcevable. L'une ou les autres devront finalement triompher. Cependant, avant qu'il en soit ainsi, une suite de conflits effroyables entre la République soviétique et les Etats bourgeois sont inévitables.”

75. L'actuelle campagne de paix, bien qu'ouverte après la mort de Staline, avait, en réalité, été conçue par ce dernier. En novembre 1951, le dictateur soviétique défunt exposait ses idées sur un mouvement pacifique dans un discours qui a paru un an plus tard dans le *Bolchevik*, revue mensuelle du parti communiste soviétique. Il est significatif que la publication de l'article de Staline ait coïncidé avec le dix-neuvième congrès du parti tenu à Moscou. Son importance extraordinaire a été confirmée par la *Pravda*, qui a présenté l'article de Staline comme “le plus grand événement de la vie idéologique du parti et du peuple de l'Union soviétique”.

76. On peut se demander quels résultats Staline cherchait à obtenir en lançant cette offensive de paix. Il en cherchait trois : retarder toute attaque capitaliste éventuelle contre l'Union soviétique, semer la dissension parmi les Etats bourgeois, hâter entre ces Etats la guerre impérialiste. Avec la franchise qui le caractérisait, Staline affirmait que, tôt ou tard, la “lutte pour la paix” se transformerait en “lutte pour le socialisme”. L'Union soviétique, ajoutait-il, ne pouvait pas et ne voulait pas s'engager pour toujours dans la voie de la paix. Ce serait là du “pacifisme bourgeois”.

77. Dans leur lutte pour la paix, les dirigeants actuels de l'Union soviétique se sont efforcés de faire passer Staline au second plan. Ils ont cependant clairement précisé que la coexistence était une tactique temporaire, l'épisode d'une lutte globale et inévitable entre des systèmes de gouvernement hostiles et inconciliables. Il y a quelques jours seulement, le 17 septembre, M. Krouchtchev a dit que “ceux qui attendent que l'Union soviétique abandonne le communisme peuvent attendre jusqu'à ce qu'une crevette apprenne à siffler”. M. Krouchtchev est certain que le communisme finira par l'emporter sur le capitalisme décadent.

78. Ainsi, la campagne de paix de l'Union soviétique n'est, en fait, aucunement animée d'intentions pacifiques. Elle n'est qu'une forme de guerre. A l'époque du mouvement du Front populaire, M. Manouïlsky déclarait :

“La guerre sans merci entre le communisme et le capitalisme est inévitable. Aujourd'hui, évidemment, nous ne sommes pas assez forts pour attaquer. Il faudra endormir la bourgeoisie; aussi commencerons-nous par lancer le plus spectaculaire mouvement en faveur de la paix qui se soit jamais vu. Il y aura des résonances éclatantes et des concessions inouïes.

Les pays capitalistes, stupides et décadents, seront tout heureux de coopérer à leur propre destruction. Ils ne manqueront pas de saisir cette possibilité nouvelle de réconciliation. Dès qu'ils ne seront plus sur leurs gardes, nous les écraserons de nos poings serrés.”

79. Telle est donc la pensée qui se cache derrière tout ce récent étalage de bonne volonté et d'apparente souplesse dans les négociations. Cette tactique de paix fait écho aux vœux désespérés d'un monde las de la guerre, et cela à tel point que les concessions les plus minimes, telles que la remise en liberté de prisonniers de guerre ou de civils illégalement détenus, l'admission de quelques journalistes étrangers ou l'échange de quelques paroles aimables entre les chefs de l'Union soviétique et des diplomates étrangers sont avidement saisies et interprétées comme le témoignage de la sincérité et du revirement de la politique de l'Union soviétique.

80. Comme tous les autres gouvernements de pays libres représentés à cette grande assemblée, mon gouvernement préconise la paix. Mais, comme je l'ai dit au début de mon intervention, la paix dont le monde a besoin est une paix véritable. C'est une paix fondée sur la justice et la liberté. J'affirme qu'aucune paix édifiée sur l'asservissement de près de la moitié de la population du monde ne peut être qualifiée de véritable, et qu'elle ne peut durer.

81. Si la situation internationale a fait naître des signes d'espérance, on ne le doit point à la bonne volonté de l'Union soviétique, mais à la politique de force adoptée par le monde libre. Cette politique a marqué quelques succès en Europe. La marée montante du communisme, pour le moment du moins, a été endiguée. Mais des millions d'êtres humains vivent encore sous la tyrannie communiste. Nous ne devons pas nous méprendre sur les buts ultimes de la politique de l'Union soviétique, non plus que sur ses possibilités d'agression militaire ou sur la tyrannie de son système politique.

82. En Asie, on a commencé à contrecarrer l'expansion du communisme grâce à un système de sécurité collective régionale. Le Pacte de Manille en est un exemple. Malheureusement, ce pacte n'a encore qu'une portée limitée et ne repose pas sur une base militaire assez importante. De plus, il existe plusieurs traités bilatéraux de sécurité mutuelle. Etant donné cependant l'élan considérable de l'expansion communiste en Asie, il est indispensable de renforcer les positions militaires et économiques des pays libres de cette partie du monde.

83. Dans certains pays d'Asie, le colonialisme européen a laissé de tels restes d'hostilité et de suspicion que même des hommes d'Etat, par ailleurs clairvoyants, ont tendance à considérer le colonialisme comme un problème essentiel et à ne faire passer qu'au second plan l'expansion communiste. C'est ce qui explique la naissance et la popularité du neutralisme. Dans le vocabulaire communiste, neutralisme est synonyme d'hostilité. Lénine et Staline ont tous deux couvert de mépris ceux qui prétendaient pouvoir demeurer neutres dans la lutte mondiale entre le capitalisme et le communisme. Mao Tsé-toung lui-même a déclaré à propos de la neutralité :

“Il n'est pas possible d'être attentiste. Il ne peut exister de troisième voie. C'est pourquoi nous nous opposons aux illusions de cette troisième voie. Cette

remarque s'applique non seulement à la Chine, mais au monde tout entier. Il faut prendre parti pour l'impérialisme ou pour le socialisme : il n'y pas d'autre choix."

Mao Tsé-toung poursuivait en affirmant qu'un individu ou une nation peut être favorable ou opposée au communisme, mais que tous les attentistes sont des ennemis.

84. Bien qu'ils considèrent les neutres comme des ennemis en puissance, les communistes n'hésitent pas, pour manœuvrer, à se servir d'eux pour aggraver les conflits entre leurs ennemis. C'est ce qu'ils ont cyniquement exprimé dans le slogan : "L'ennemi de mon ennemi est mon ami." Cette formule particulièrement astucieuse s'applique à l'appui que les communistes donnent au nationalisme, notamment en Asie. La véritable raison de cet appui est, bien entendu, de profiter du nationalisme asiatique pour hâter l'expansion communiste en Asie. En fait, nationalisme et communisme sont incompatibles. Tous ceux qui ont étudié le marxisme-léninisme savent que les communistes ne se servent du nationalisme, considéré en soi, que dans le dessein d'encourager les sentiments anticolonialistes. Pour les communistes, le nationalisme n'est qu'un moyen de parvenir à une fin.

85. J'ai déjà parlé des questions de la Corée et du Viet-Nam. La question de l'unité coréenne a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1947. Elle y figure encore. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de transformer ce point de l'ordre du jour en réalité. Nous ne devons pas éluder notre responsabilité; nous ne devons pas fermer les yeux devant une situation lourde de dangers. Quant au Viet-Nam, il est indéniable que le communisme y gagne en force et en influence. Il est de notre devoir de veiller à ce que ce pays soit préservé de la tyrannie communiste. Nous ne devons pas permettre que le Viet-Nam du Nord annexe le Viet-Nam du Sud par des "élections" truquées et frauduleuses, comme celles qui ont eu lieu en Europe orientale.

86. Je passerai maintenant à mon propre pays. Avec l'appui de l'Union soviétique, les communistes ont imposé leur pouvoir tyrannique à 500 millions d'habitants du territoire continental — 600 millions même, d'après les communistes — en 1949. Six ans ont passé. Les communistes ont institué un système gigantesque de répression et de terrorisme sans précédent dans l'histoire de la Chine. Le jour où cette session s'est ouverte [516ème séance], j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que, pendant les trois premières années de la domination communiste, plus de 20 millions d'innocents ont été massacrés sous un prétexte ou sous un autre. Les massacres continuent. Dans ma brève déclaration, j'ai cité Mlle Shih Liang, le prétendu Ministre de la justice du régime de Peï-ping, pour montrer l'importance de la persécution communiste. Vous vous rappellerez que Mlle Shih Liang s'est vantée, le 29 juillet 1955, du fait que, de janvier 1954 à mai 1955, les "tribunaux populaires" de tous les degrés ont jugé au moins 364.604 affaires mettant en cause des contre-révolutionnaires. Cela signifie qu'il y a eu en moyenne 22.000 affaires par mois, 700 par jour, ou une affaire toutes les deux minutes. Il doit bien y avoir une raison majeure d'employer des mesures aussi rigoureuses. De toute évidence, on a estimé que ces mesures brutales étaient nécessaires pour maintenir la population dans une terreur abjecte. Cette situation révèle aussi de

façon frappante l'ampleur de la résistance populaire à la tyrannie communiste.

87. Le rapport de Mlle Shih Liang est confirmé par un autre communiste tout aussi authentique. Dans un discours important qu'il a prononcé devant le prétendu Congrès national populaire le 27 juillet 1955, Lo Jui-ching, ministre de la sécurité publique de Peï-ping, a dit que les précédentes campagnes de répression, telles que les "3-anti" et les "5-anti", étaient principalement dirigées contre les contre-révolutionnaires "manifestes". Il a ajouté qu'il fallait maintenant prendre des mesures énergiques à l'égard des contre-révolutionnaires "dissimulés", qui avaient camouflé leur action en vue de noyauter le parti communiste, les partis démocratiques et les organisations populaires, ainsi que les organes de l'Etat et l'armée de libération populaire. "La lutte en vue de la répression entreprise pour réprimer la contre-révolution, a dit Lo Jui-ching, est donc assez longue. Tant qu'il existera des classes dans le pays, tant que l'impérialisme existera au-dehors, il faudra poursuivre la lutte contre les contre-révolutionnaires." Lo Jui-ching avoue par là que le régime communiste fantoche est loin d'être aussi stable que certains observateurs superficiels voudraient nous le faire croire.

88. Mon gouvernement, actuellement installé à Taiwan, a une obligation morale et juridique à l'égard de la population malheureuse du territoire continental, dont le vœu d'être rendu à une vie libre s'est manifesté avec une netteté et une force croissantes. Ce vœu d'un peuple de retrouver sa liberté perdue, de même que son désir de voir ses compatriotes libérés du joug de la tyrannie, ne peuvent être négligés en vertu d'aucun code. Si le territoire continental de la Chine doit être libéré de la tyrannie communiste, l'œuvre de libération devra être faite principalement par le peuple chinois lui-même, et je ne pense pas seulement aux 10 millions de Chinois qui se trouvent à Taiwan ni aux 13 millions qui vivent outre-mer, mais aussi aux 500 millions de Chinois qui vivent sur le territoire continental.

89. Bien qu'il se soit voué à l'idée de rendre la liberté au peuple du territoire continental, mon gouvernement n'a jamais demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à atteindre son but. Mais si l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est actuellement constituée, ne peut venir en aide aux millions d'êtres humains captifs derrière le rideau de fer ou le rideau de bambou, elle peut et elle doit s'abstenir de tous actes qui puissent rendre leurs souffrances plus intolérables encore, ou étouffer leur espoir d'être un jour libérés, ou les condamner à un esclavage perpétuel. Avant tout, l'Organisation des Nations Unies doit s'abstenir de fournir une aide matérielle ou morale à leurs tyrans. Une paix qui légalise les injustices et les torts n'est certainement pas la paix que nous voulons. Cette paix est fautive. Une paix de ce genre ne serait pas conforme aux buts et principes de la Charte. Ce serait une capitulation morale dont les conséquences ne seraient pas moins terribles que celles de la guerre, car le monde libre ne pourrait rester longtemps libre et fort dans une paix de cette nature.

90. M. CHRISTIANSEN (Danemark) [traduit de l'anglais] : Personne, j'en suis persuadé, ne trouvera étonnant qu'en tant que représentant de la délégation danoise je me sente tenu de dire au peuple des Etats-Unis quelle part sincère je prends aux vives inquié-

tudes que la santé du président Eisenhower lui inspire. Je n'ai pas à rappeler ce que le nom d'Eisenhower représente dans l'histoire contemporaine, non seulement pour les Etats-Unis, mais pour le monde entier. Aujourd'hui, comme toujours, nous formons les vœux les plus chaleureux pour le président Eisenhower à qui nous souhaitons, du fond de notre cœur, une guérison rapide.

91. Plusieurs délégations ont souligné à cette tribune la satisfaction que leur cause la détente qui s'est produite dans les relations internationales au cours des derniers mois.

92. Je sais que les répétitions sont lassantes et j'essaierai de les éviter, mais il est certains points qu'au nom de mon pays je désire mettre en relief. Nous accueillons avec joie l'amélioration de la situation internationale, car une amélioration réelle donnera de nouvelles raisons d'espérer et de croire que l'Organisation des Nations Unies, dont les 10 premières années ont été si agitées et si difficiles, réussira à atteindre les nobles buts fixés par la Charte.

93. Le Gouvernement et le peuple danois ont donc été très heureux de voir les quatre puissances d'occupation accepter de signer un traité d'Etat avec l'Autriche. Nous espérons que c'est là un premier pas vers une entente sur les problèmes nombreux et importants qui restent à résoudre entre l'Est et l'Ouest.

94. La Conférence que les chefs de gouvernement ont tenue à Genève en juillet dernier est également de bon augure. Bien entendu, on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils arrivent à résoudre de manière définitive les grandes questions dont ils discutaient. L'importance de la conférence tient aux relations, personnelles et officielles, qu'elle a permis d'établir entre l'Est et l'Ouest. Les efforts, s'ils se poursuivent, aboutiront peut-être à une réelle détente dans la situation politique mondiale.

95. Les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances se réuniront à Genève dans un proche avenir. Le Gouvernement danois espère qu'ils réussiront à réaliser de nouveaux progrès dans la voie de la compréhension et de l'accord. Nous savons que ce n'est nullement une tâche facile. Beaucoup de patience et une grande compréhension seront nécessaires. Il faut que les deux parties prouvent la réalité de leurs bonnes intentions. Le but final, qui est de libérer l'humanité de la crainte et de trouver une solution équitable aux difficultés politiques, doit toujours rester présent à l'esprit.

96. Cependant, la génération à laquelle nous appartenons a appris que les concessions ne peuvent nous apporter une paix réelle. C'est pourquoi le Danemark a adhéré au traité purement défensif de l'Atlantique nord, qui a été conclu conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et qui repose sur le principe du maintien de la paix et de la sécurité internationales énoncé dans la Charte.

97. Mon gouvernement appuiera sans réserve tous les efforts qui tendront sincèrement à réduire la tension internationale et à servir la cause de la paix. Je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point pour le moment; je veux simplement souligner l'importance que la réunification de l'Allemagne dans des conditions d'ordre et de liberté garanties par des élections libres, aura pour la paix et la sécurité de l'Europe.

98. L'ordre du jour de la dixième session de l'Assemblée générale est très chargé et certains de ses

points ont trait à des problèmes qui sont une source constante de malaise et d'inquiétude. Ce n'est pas seulement la guerre totale, la guerre mondiale, qui provoque des désastres. Tout conflit armé qui cause des effusions de sang et la perte de vies humaines suscite des chagrins et des rancœurs et engendre de nouveaux désaccords à la faveur desquels la discorde se répand entre les nations. Le différend qui a opposé Israël à ses voisins arabes fournit un exemple de ce genre de conflits regrettables. Mon gouvernement prend acte avec une grande satisfaction de la proposition constructive que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a faite le 26 août 1955 en vue d'aboutir à un règlement définitif du conflit. A notre avis, la solution suggérée est si riche de possibilités réelles de développement pacifique et progressif pour les peuples d'Israël et des pays arabes, qu'elle mérite un examen très attentif et très approfondi de la part des parties intéressées.

99. L'inquiétude règne également dans d'autres régions du monde, comme le montre clairement l'ordre du jour. Sans entrer dans le détail, il est un aspect général sur lequel je voudrais attirer votre attention. Au cours des 10 premières années, les Nations Unies ont été saisies de nombreux problèmes différents. Le Gouvernement danois estime que l'Assemblée générale n'est pas nécessairement le lieu qui convient à la discussion de tous ces problèmes. Certains d'entre eux se prêteraient certainement mieux à des négociations directes entre les parties intéressées.

100. Il est compréhensible que de nombreuses nations se servent de la tribune des Nations Unies pour exposer leurs vues et faire connaître leurs difficultés à l'ensemble du monde. L'Assemblée générale offre certes un cadre approprié où exprimer l'opinion des divers groupes humains sur les questions qui intéressent toutes les nations ou un grand nombre d'entre elles.

101. D'autre part, nous ne devons pas oublier que la Charte impose aux Nations Unies l'obligation de rechercher une solution aux problèmes qui sont soumis à l'Organisation. Cependant, le fait de discuter ces problèmes en débat public entre 60 nations ne favorise pas toujours leur solution, pas plus que le fait d'imposer un vote sur des résolutions. Ces procédés peuvent au contraire rendre plus difficile la solution d'un problème. Ils peuvent en outre diminuer le prestige des Nations Unies, puisque l'Organisation risque de voir s'accumuler un grand nombre de problèmes non résolus. Au lieu d'atteindre le but visé, c'est-à-dire une solution plus équitable, on pourrait aboutir à affaiblir les Nations Unies, ce qui retarderait certainement la réalisation de nos fins communes. Le prestige des Nations Unies souffre également lorsque nous adoptons des résolutions qui ne peuvent pas être mises en œuvre ou qui, du moins, ne le seront pas. Des résolutions qui restent lettre morte n'affermissent pas l'autorité des Nations Unies. La délégation danoise estime donc de son devoir de préconiser une politique de modération et de réflexion.

102. Il est une autre question très importante que j'estime indiqué de mentionner à ce sujet. Toutes les nations doivent s'efforcer d'établir en commun le droit international sur un fondement solide. Le Secrétaire général évoque cette question dans son remarquable rapport annuel [A/2911], et la délégation danoise approuve sans réserve ses observations sur ce point. En raison du caractère incertain et fragmentaire du droit international, il est compréhensible que l'on ait

tendance à rechercher une solution politique, même lorsqu'il s'agit d'un différend soulevé par des questions de droit. Cependant, je suis persuadé que la totalité des pays reconnaîtra que nous avons tous intérêt à parvenir, dans le plus grand nombre de cas possible, à un règlement fondé sur les principes du droit. En définitive, la liberté et l'indépendance des nations s'en trouveront sauvegardées et non pas menacées.

103. A ce propos, le Gouvernement danois aimerait que l'Assemblée générale demande beaucoup plus souvent qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice. Nous avons, à plusieurs reprises, proposé de recourir à cette méthode et nous espérons qu'elle ralliera plus de suffrages dans l'avenir.

104. Un autre point sur lequel le Secrétaire général insiste dans son rapport et auquel mon gouvernement attache une grande importance, c'est le principe de l'universalité. L'esprit de la Charte exige que l'Organisation devienne vraiment universelle et mette sa tribune à la disposition de tous les peuples du monde. Ce n'est que de cette façon que les Nations Unies pourront remplir l'obligation qui leur incombe de sauvegarder la paix et d'encourager la coopération internationale.

105. En conséquence, mon gouvernement espère sincèrement que l'on parviendra à surmonter les difficultés qui ont empêché jusqu'à présent un nombre considérable d'Etats de devenir Membres de l'Organisation. Maintenant que la situation internationale s'est améliorée, il devrait certainement être possible d'augmenter le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

106. Je n'ai pas l'intention, pour le moment, d'examiner cette question en détail. Je tiens toutefois à faire observer à ce sujet que de très nombreuses délégations à l'Assemblée générale estiment que la question de la représentation de la Chine doit être réglée conformément à la situation de fait qui existe dans ce pays.

107. Conformément à la Charte, notre ordre du jour comprend une question relative à la convocation d'une conférence générale des Etats Membres aux fins d'une révision de la Charte.

108. Nous savons tous que c'est là une question qui soulève de grandes difficultés. Mon gouvernement a mûrement réfléchi aux problèmes qui se posent à cet égard. Nous n'ignorons pas que la Charte est loin d'être parfaite. C'est une œuvre humaine et qui, comme telle, présente des défauts. En principe donc, il semblerait qu'une révision soit souhaitable et, partant, qu'une conférence doive être convoquée à cette fin, si du moins le moment est bien choisi pour cela. D'autre part, nous pensons que les imperfections auxquelles nous voudrions voir porter remède ne tiennent pas toujours au texte de la Charte, mais très souvent à la façon dont on applique — ou plutôt peut-être dont on s'abstient d'appliquer — ses dispositions.

109. La Charte énonce de nombreux principes fondamentaux et les Etats Membres se sont assigné des tâches très importantes. L'esprit de la Charte est défini dans son préambule. Des préceptes y sont inscrits qui, s'ils sont vraiment observés, permettront de créer un monde meilleur. Cela est vrai notamment du principe du règlement pacifique des différends et du principe de la coopération internationale dans les affaires économiques et sociales. L'Article 26 de la Charte, qui, "afin de favoriser l'établissement et le

maintien de la paix et de la sécurité internationales", prévoit un système de réglementation des armements, a maintenant conduit à des négociations riches de promesses. Nous attendons avec impatience le jour où le noble idéal qui est proclamé dans cet article deviendra réalité. Le fait que la Charte contient des éléments positifs comme ceux que je viens de citer doit être pris en considération chaque fois que l'on cherche à porter sur la Charte un jugement de valeur.

110. Les difficultés semblent être dues moins à la teneur de la Charte qu'aux conditions politiques et économiques. Il serait donc opportun d'examiner également s'il ne conviendrait pas d'apporter certaines modifications aux pratiques adoptées par les Nations Unies, comme l'indique le Secrétaire général.

111. Mon gouvernement suit avec intérêt les événements importants qui se déroulent en Afrique et en Asie. En vérité, il était réconfortant de voir que les puissances qui ont participé à la Conférence des pays d'Asie et Afrique réunie à Bandoung ont exprimé leur attachement sans réserve aux principes des Nations Unies. Le Gouvernement danois voit en cela de nouvelles raisons d'espérer que l'Organisation des Nations Unies deviendra non seulement un centre où se rencontrent les nations, mais aussi une institution capable d'aider et d'encourager efficacement l'humanité à poursuivre son chemin vers le progrès.

112. Désireux de favoriser ce progrès, le Danemark a contribué de façon appréciable, par rapport à ses ressources, à l'assistance apportée aux pays que l'on appelle improprement sous-développés. Le Gouvernement danois continuera de prendre part à cette œuvre.

113. Le Gouvernement danois a noté avec satisfaction qu'un projet d'accord relatif à la création d'une Société financière internationale a été rédigé et que le nombre voulu de pays ont fait connaître qu'ils étaient disposés à apporter leur contribution à la Société financière internationale. Dès cet automne, mon gouvernement a l'intention de déposer au Parlement des propositions concernant l'adhésion du Danemark à l'accord sur la Société financière internationale ainsi que le versement de la contribution prévue pour le Danemark.

114. Les discussions relatives à la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique ont été beaucoup plus ardues. Il semble qu'on ne puisse guère espérer cette création dans un avenir immédiat. Toutefois, ici encore, le Gouvernement danois a adopté une attitude positive à l'égard du Fonds; nous avons fait savoir que nous étions disposés à apporter une contribution compatible avec l'importance et les ressources économiques de notre pays, à condition que d'autres pays, notamment les grandes puissances, soient également prêts à y participer.

115. Le mouvement en faveur de la réduction des armements s'harmonise parfaitement avec l'ensemble de la conception que se fait le Danemark de la manière dont la situation mondiale devrait évoluer. Nous nous sommes rendu compte, comme je l'ai déjà dit, que ce n'est pas par des concessions qu'on obtiendra une paix véritable. C'est pourquoi le Danemark a adhéré à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Nous sommes convaincus de la sagesse politique de cette décision, car une de nos raisons, et non la moindre, est que nous estimons que ce traité défensif a contribué à créer un climat favorable à la détente. Nous sommes entièrement prêts à faire face aux obligations qui en découlent.

116. Cependant, le peuple danois entretient l'ardent désir de voir l'évolution de la situation permettre au Danemark de réduire dans une large mesure la part des ressources qu'il affecte actuellement à des fins militaires. Selon nous, la tâche la plus importante et la plus noble de l'humanité est de consacrer ses forces et son énergie à l'objectif pacifique d'une vie meilleure et plus heureuse. C'est pourquoi le Danemark porte également un vif intérêt aux efforts qui tendent à empêcher l'utilisation de l'énergie atomique à la fabrication d'armes terriblement destructives et à la consacrer à des œuvres pacifiques. Le Danemark n'a pas de matières premières utilisables pour l'énergie atomique. Néanmoins, les savants et les chercheurs danois prennent part avec un intérêt intense à l'effort de coopération internationale pour l'utilisation de l'éner-

gie atomique à des fins pacifiques, et nous avons de bonnes raisons de croire que le Danemark apportera une contribution à cette œuvre commune, comme il l'a déjà fait.

117. Les objectifs essentiels de la coopération internationale sont évidemment le maintien de la paix et la réduction des armements. La diminution des dépenses militaires qui en résultera permettra de réaliser de grands progrès dans toutes les régions du monde. L'ère atomique, que notre génération a eu le dangereux privilège d'inaugurer, doit marquer le début d'une époque de prospérité nouvelle pour l'humanité.

118. Nous sommes persuadés que ces espoirs et ces vœux sont partagés par les peuples de tous les pays.

La séance est levée à 12 h. 30